

Adresse de la commune de Mont-de-Marsan à propos du décret du 18 floréal et s'indignant de l'attentat contre les représentants, lors de la séance du 24 Prairial An II (12 Juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la commune de Mont-de-Marsan à propos du décret du 18 floréal et s'indignant de l'attentat contre les représentants, lors de la séance du 24 Prairial An II (12 Juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 541;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_14541_t1_0541_0000_1

Fichier pdf généré le 30/03/2022

5

Les membres du conseil-général de la commune de Mont-de-Marsan (1), département des Landes, félicitent la Convention nationale sur son décret du 18 floréal, qui reconnoît l'existence de l'Être-Suprême et l'immortalité de l'âme; ils expriment aussi leurs sentiments d'indignation contre les assassins qui ont voulu attenter aux jours de Collot-d'Herbois et Robespierre. Accueillez avec intérêt, disent-ils, l'hommage de notre reconnaissance envers l'Être-suprême et envers vous; mais accueillez aussi nos sollicitudes sur les dangers de la République; que le glaive de la loi, prompt comme l'éclair, frappe les têtes coupables; que le sang des parricides, se mêlant au sang des scélérats du dehors, qui tombent sous les coups de nos braves, venge la patrie outragée, et assure à jamais le triomphe de l'égalité et de la liberté. Que la probité, les mœurs et la justice soient constamment votre ordre du jour comme celui des administrés de notre commune est l'amour et la reconnaissance pour vous, Législateurs, l'admiration pour vos travaux immortels, et notre vœu le plus constant pour votre résidence au poste où la confiance vous porta.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Mont-de-Marsan, s.d.] (3).

« Représentants,

Des jours de deuil allaient succéder aux jours de triomphe et de gloire; ils devaient tomber sous le fer de lâches assassins, Collot d'Herbois et Robespierre, ces deux représentants si chers à la France, si dignes de la Convention nationale, si dignes de figurer dans le comité célèbre qui ébranle les trônes des rois, et qui par la vigueur et la sagesse de ses mesures, prépare à l'univers attentif le règne des lois et du bonheur.

Vous avez solennellement proclamé l'existence de la divinité et l'immortalité de l'âme, et nous, français, revenons à peine de l'enthousiasme sublime dont cette proclamation a pénétré nos cœurs, pour ne penser qu'au danger qu'ont couru des têtes si chères, nous avons dit: la voilà prouvée l'existence de cette divinité, voilà la main qui a jeté avec vous les fondements d'un empire sans fin et qui, jalouse de son ouvrage, élève un mur d'airain entre les convulsions de la scélératesse et les prodiges de la vertu.

Représentants, accueillez avec intérêt l'hommage de notre reconnaissance envers l'Être Suprême et envers vous; mais accueillez aussi nos sollicitudes sur les dangers de la République, que le glaive de la loi, prompt comme l'éclair, frappe les têtes coupables, que le sang des parricides, se mêlant au sang des scélérats du dehors qui tombent sous les coups de nos braves, venge

la patrie outragée et assure à jamais le triomphe de l'égalité et de la liberté. Que la probité, les mœurs et la justice soient constamment votre ordre du jour, comme celui des administrés de notre commune est l'amour et la reconnaissance pour vous, Législateurs. L'admiration pour vos travaux immortels est notre vœu le plus constant pour votre résidence au poste où la confiance vous porta. »

LOUBÈRE, J.B. LAURANT, LESTOURNEL, LACÈRE, HAUREIL, FARBON fils, CHABAIGNAC, DAYRIER, PAPIN, VIVES, HUBAREILLES.

6

Les administrateurs du district de Clermont-Ferrand (1) envoient l'état des dons patriotiques faits par les citoyens de ce district. Ils consistent en 729 liv. 5 s. en assignats, 102 draps de lit, 763 chemises, 36 paires de bas, 22 habits, 1 sac de peau, 2 paires de guêtres, 5 cols, 11 fusils, une giberne, 12 sabres de 30 pouces, 30 livres de vieux linge en charpie, 605 livres de fil, deux selles, une bride et 2 aunes de toile; les 729 liv. 5 s. en assignats étoient annexés à l'état.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Clermont-Ferrand, 15 prair. II] (3).

« Citoyen représentant,

Nous t'adressons un état des dons patriotiques faits par les citoyens de notre district. Nous joignons les 731 liv. 5 s. en assignats en t'invitant d'en faire toi-même hommage à la Convention nationale au nom de tous nos braves montagnards. Quant aux autres objets, nous les avons fait réunir provisoirement dans un local, en attendant que nous puissions les placer dans un magasin; ils sont en général de peu de valeur; le linge surtout n'est guère propre qu'à faire de la charpie. Il va être de nouveau vérifié et nous mettrons tout en usage pour en tirer le parti le plus avantageux.

Reçois les vœux que font pour la conservation de ta santé et compte sur notre inviolable attachement. S. et F. »

HACHETTE, D. WONTIAUX, CRESSON.

[Etat des dons du distr.].

— Clermont-Ferrand :

8 chemises,
4 paires de bas de laine,
21 habits mi-usés qui sont entre les mains de l'agent et que l'administration fera retirer,
7 sabres dont la lame a 30 pouces.

— Bourglastiq :

1 selle, bride et bridon,
123 chemises,
3 paires de bas,
1 drap de lit,
351 # en assignats.

351 # 10

(1) Landes.

(2) P.V., XXXIX, 226.

(3) C 305, pl. 1150, p. 11.

(1) Puy-de-Dôme.

(2) P.V., XXXIX, 226 et 409.

(3) C 305, pl. 1139, p. 10 et 11.